

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 8 septembre 2017

		L'an deux mille dix-sept, Le huit septembre à vingt heures,
DATE DE CONVOCATION : 01.09.2017		
		Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
DATE D'AFFICHAGE : 01.09.2017		
		Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle, CADE Jean- Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, ROBISSOUT Josiane.
NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	15	
		Excusés : GUILLOTIN Sylvie (procuration à BREHINIER Henri), MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine), BOUAN Chantal, NEUTE Françoise.
PRESENTS	11	
		Secrétaire de séance : COLLET Céline
VOTANTS	13	

Procès-verbal réunion du 7 juillet 2017

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu conseils Dinan Agglomération

La réunion de la CLECT a été reportée.

Une réunion ALSH est prévue le 28 septembre 2017.

Une réunion PLUi a eu lieu le 4 septembre 2017.

Une réunion de secteur (Plancoët-Plélan) a eu lieu le 5 septembre 2017 sur la situation financière et fiscale de Dinan Agglomération.

Le 6 octobre 2017 aura lieu à la salle Solenval de Plancoët une réunion publique sur le thème « habiter autrement le territoire ».

Des documents sur ces réunions seront mis à disposition sur l'Extranet de Dinan Agglomération pour les élus.

Les liens seront fournis aux conseillers.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le Conseil Communautaire réuni le 17 juillet 2017 a adopté :

- une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération ;
- le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016

Afin d'entériner la proposition du Conseil Communautaire, les conseils municipaux sont appelés à délibérer dans un délai de deux mois soit avant le 17 septembre 2017 pour approuver l'affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- adopter une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération ;
- adopter le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération ;
- d'adopter le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016 ;

Décisions modificatives

BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2017 afin de réajuster certaines recettes et dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2017.

- Section d'investissement

DEPENSES

Article 2315 (op.55)	+ 7540 € (travaux de voirie)
Article 165	+ 1885 € (remboursement cautions)

RECETTES

Article 1341	+ 9425 € (DETR)
--------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote ces décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quelques décisions modificatives du budget assainissement 2017 afin de réajuster certaines dotations aux amortissements non comptabilisées lors du vote du budget primitif 2017.

- Section de fonctionnement

DEPENSES

Article 678	- 3814,12 € (autres charges exceptionnelles)
Article 6811	+ 3814,12 € (dotations aux amortissements)

- Section d'investissement

DEPENSES

Article 2312	+ 3814,12 € (travaux divers et lagunes)
--------------	---

RECETTES

Article 28158	+ 1488,12 € (amortissements)
Article 2812	+ 2326 € (amortissements travaux lagunes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **vote ces décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur la MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEES et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au PDIPR
- accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux
- s'engage à :
 - A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan.
 - A signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs.
 - A proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières.
 - A proposer une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée.
- confie à la communauté d'agglomération de Dinan Agglomération comme inscrit dans ses statuts :
 - L'aménagement des sentiers.
 - L'entretien.
 - Le balisage.
 - La promotion.
 - L'animation.
- autorise Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Précision de la zone géographique pour la participation aux repas de cantine de Plancoët

Par délibération du conseil municipal du 14 septembre 1978, la participation communale aux frais de repas de cantine, pour les élèves domiciliés à Saint-Lormel et inscrits à l'école et cantine de Plancoët jusqu'au primaire, a été fixée selon les critères suivants : « seuls les parents habitant au-delà du Vieux-Bourg et dans le quartier de la Madeleine » pourront bénéficier de cette participation. Les familles concernées règlent le tarif applicable à ceux de Plancoët et la commune participe aux frais de fonctionnement à 50 % de la différence entre le coût réel du repas et le prix payé en abonnement.

Mr le Maire demande au Conseil municipal de revoir la zone géographique de la commune, concernée par cette participation, de manière plus précise, afin de pouvoir apporter une réponse claire aux sollicitations des familles de Saint-Lormel. Une nouvelle description plus précise de la zone est proposée :

Seuls les parents habitant au-delà du Vieux Bourg et dans le quartier de la Madeleine ; c'est-à-dire les parents habitant les lieux-dits les Vergers, les Hauts-Vergers, le Pignon Percé, les Roseraies, le Guenbosq, les Poissonais, le Vaugeffray, Rue du 4 août 1944 et la Maison Neuve ; pourront bénéficier de la participation communale aux frais de repas de cantine des élèves inscrits à l'école et cantine de Plancoët jusqu'au primaire.

Le montant de la participation sera étudié ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la description plus précise de la zone géographique de la commune, concernée par la participation communale aux frais de cantine de l'école de Plancoët, selon les conditions précitées.

Rapport prix et qualité de l'eau 2016

Le rapport a été établi par le Syndicat d'eau du Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable. Le Syndicat regroupe 13 communes pour une consommation annuelle de 1 200 914 m³ soit une baisse de 0.86 % par rapport à 2015. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 74 m³ pour 2016 (75 m³ en 2015). Le rapport est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **prend acte du rapport qui n'appelle aucune observation particulière.**

Informations Diverses

- Courrier de Mr HAMON (Lieu-dit le Guenbosq) et de Mr CADE
La lecture des courriers de Mr CADE Jean-Claude et Mr HAMON adressés à la mairie a été effectuée concernant l'inondation au Guenbosq. Une rencontre a eu lieu avec Mme LETONTURIER puis avec Mr HAMON. Un busage doit être fait à l'entrée du champ et une tranchée à ciel ouvert va être réalisée à travers les silos. Un accord a été trouvé et chacun va participer aux frais des travaux qui seront réalisés par l'entreprise LANSARD. Les travaux pourraient avoir lieu dès la fin septembre. Mr CADE Jean-Claude et Mr LETORT Bernard sont contre la participation financière de Mr HAMON.
- Locaux du camping
Suite à une note, les locaux communs du camping (accueil, salle de réunion, sanitaire et laverie) ont été débarrassés de divers matériels par leurs propriétaires le 2 août comme demandé.
- Pollution du Guébriand
Les courriers entre la DDTM et la commune ont été lus concernant des bactéries provenant de contaminations fécales. Le dossier est toujours à l'étude et a été transmis en copie au SAGE Arguenon-Fresnaye puis à Dinan Agglomération.
- Contrôle sanitaire des eaux par l'Agence Régionale de Santé
Les derniers résultats sanitaires des installations d'eau de la commune destinée à la consommation humaine par l'ARS ont été reçus. L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité sanitaire en vigueur.
- Modification du siège social de Dinan Agglomération

Le siège social de Dinan Agglomération est situé au 8 boulevard de l'Europe à Dinan. Le bâtiment sera ouvert au public lors des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre.

- Accès extranet de Dinan Agglomération
Le lien et les codes de l'extranet de Dinan Agglomération seront envoyés à tous les conseillers. Les comptes rendus communautaires y seront accessibles.
- Courrier sur le fauchage des talus
Un courrier de la mairie à Dinan Agglomération a été lu concernant le fauchage des talus trop court sur le secteur nord de la commune. La réponse a été lue concernant les réglages de la hauteur de coupe du matériel et les bonnes pratiques de fauchage qui seront effectués.
- Défibrillateur du stade – Présentation du matériel
L'armoire du défibrillateur a été posée sous le préau mais pas le défibrillateur. Il doit être installé après le 15 septembre. L'armoire sera plombée et une présentation aura lieu d'ici la fin septembre. Les commerçants seront informés.
- Arrêts de car scolaire de la commune
Des panneaux d'arrêt d'autocar ont été achetés et installés à chaque arrêt sur la commune.
- Demande d'apposition d'une photo sur une plaque du columbarium
La commune considère qu'il s'agit d'un espace personnel et ne s'oppose donc pas à cette demande.
- Foyer des jeunes
Aucune reprise de l'association n'est envisagée actuellement. Le conseil se demande s'il faut accompagner une quelconque démarche. Une proposition d'article pourrait être faite dans le Réveil. Un courrier pourrait également être envoyé aux jeunes de la commune. Une réunion de travail va être effectuée et les anciens présidents et membres actifs seront invités. La date est fixée au mercredi 11 octobre à 19h30.
- Achat d'un pied de micro
Un pied de micro a été acheté d'une valeur de 59€ TTC. Une clé MP3 sera mise à disposition pour permettre de diffuser notamment les musiques de commémorations.
- Organisation de la préparation du repas des aînés
Les enveloppes des invitations ont été distribuées à chaque conseiller. Elles doivent être distribuées avant le 15 septembre. Les réponses doivent être revenues en mairie pour le 23 septembre. Le thème de la mer a été choisi pour ce repas. 178 invitations sont lancées. La liste doit être vérifiée.
L'installation des tables et des chaises aura lieu le jeudi 5 octobre à 14h.
La mise en place des assiettes et couverts aura lieu le vendredi 6 octobre à partir de 9h.
- Vie scolaire
Un compte rendu a été envoyé à tous les conseillers. Les effectifs de l'école se maintiennent.
- Ordinateurs de l'école
Un point sur la situation a été fait suite à l'intervention du technicien. Des devis doivent être demandés concernant les propositions faites par le technicien. Les frais les moins élevés pourraient être engagés d'ici la fin de l'année et le reste serait à étudier et budgétiser en 2018.
- Boîtes à livres
Des négociations ont lieu avec Orange pour conserver la cabine téléphonique. La cabine doit être débranchée au préalable avant d'être réaménagée en boîte à livres.
- Exposition de l'Argentaye – Journées du Patrimoine (16 et 17 septembre)
Anna MORGOTIN exposera ses peintures lors des journées du patrimoine au château de L'Argentaye. Une exposition a déjà eu lieu cet été par Anna MORGOTIN et environ 450 visiteurs ont été recensés.

- Le chemin de Bellenray a été acheté le 17 juillet. Un courrier concernant l'entretien a été envoyé à Dinan Agglomération.
- La mairie sera fermée le 21 septembre de 17h à 19h en raison d'une réunion sur l'élaboration du plan communal de sauvegarde.
- Le 16 août a été signé un compromis d'achat pour le terrain des Consorts le Mire à l'entrée du bourg.
- Un pot de l'amitié est proposé le jeudi 14 septembre à partir de 19h pour les élus par le nouveau propriétaire du bar, Mr CHARLEMAGNE.
- Réflexion sur la mise en œuvre d'une commune nouvelle
Une réunion a eu lieu le mercredi 6 septembre avec les 4 maires de Plancoët, Crehen, Saint Lormel et Pluduno. La réflexion est lancée d'un commun accord dans un premier temps avec les maires, puis les adjoints seront associés. Les conseillers seront ensuite consultés puis la population. Il faut compter 8 mois maximum pour faire aboutir le projet une fois que la décision est prise. Il faut continuer à informer la population au fur et à mesure.

Questions Diverses

Loic DAUNAY propose dans le cadre des randonnées la création d'une petite boucle au départ de l'aire de pique-nique du Bouillon.

Bernard LETORT demande qu'une réflexion soit engagée pour sécuriser la traversée de la route départementale au niveau du pont Bourseul. Il demande qu'un courrier soit envoyé aux 3 propriétaires pour élaguer les arbres en bordure de la route départementale.

Bernard LETORT demande qu'un contact soit pris avec Mr HELLAUDAIS à la Ville Chouan pour un problème d'inondation et propose une mise à niveau du terrain du champ voisin en curant la douve.

Louis AILLET signale qu'il y a des dépôts sauvages depuis la mise en place des cartes d'accès de la déchetterie.

Jean-Claude CADE signale que la gouttière à l'église du Vieux Bourg n'est toujours pas réparée.

Jean-Claude CADE demande combien de terrain pourront être raccordés au réseau d'assainissement de la collectivité à partir de l'extension sur le terrain cédé à la commune par Mme BOUZOU.

Paul LA DROITTE signale que :

- Le forum des associations a lieu à Plélan le 9 septembre et à Dinan les 9 et 10 septembre
- Le site de tri à la ville Billy a été détérioré.

Céline COLLET signale que :

- le parking de l'école n'est pas suffisant notamment le mercredi midi.
- une réunion de l'AFBN a lieu le 11 septembre à 20h à Dinan.
- aucune photo n'a été retournée concernant le concours photo. Le concours est annulé.

Prochain conseil municipal : vendredi 20 octobre 2017 à 20h

La séance est levée à 00h16.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN <i>Absente</i>	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean- Claude	BROCHARD Gwenaëlle
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise <i>Absente</i>	